

AVIS

Nos réf. : CRAT/17/AV.272 Le 08 juin 2017

Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales portant sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel n°1 dit « Briqueterie de Wanlin » à HOUYET

Brève description du projet

Projet :

Permettre l'accueil d'entreprises par le développement

d'espaces à vocation économique mixte. Il prévoit également l'inscription d'une zone d'habitat à caractère

rural à l'emplacement des habitations existantes.

Localisation:

Wanlin

Demandeur:

commune de Houyet

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :

24 mai 2017

<u>Référence légale</u>:

Article 50 §2 du CWATUP

Portée de l'avis :

Ampleur et précision des informations que le rapport sur

les incidences environnementales doit contenir



AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR dit « Briqueterie de Wanlin » à HOUYET.

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et que les analyses plus approfondies demandées dans l'arrêté ministériel sont opportunes.

La CRAT demande toutefois d'ajouter une analyse des impacts du projet sur la faune, en plus des impacts sur la flore et les habitats ainsi que l'articulation entre les zones d'extraction et le PCAR projeté.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS, Président